



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET PRINCIPAL :

Fixation du produit des
services communaux 2024

Délibération
n°2024/25

8 AVRIL 2024

Date de la convocation :
2 avril 2024

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 12 avril 2024 et
de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE, Émilie, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, M. VANDEVILLE Gérard qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy.

Était absents :

M. DA SILVA Maxime.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 28

BUDGET PRINCIPAL : Fixation du produit des services communaux 2024.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller municipal délégué aux Finances et au Budget, présente à l'assemblée le produit des services communaux proposé pour 2024 détaillé ci-dessous et rappelle que cette proposition a été examinée par la Commission des Finances-Budget lors de séance du 3 avril 2024.

QUOTIENTS FAMILIAUX 2024

Les quotients familiaux servant de base à la fixation de la participation des familles, ayant été revalorisés par délibération du 30 mars 2015, il est proposé de ne pas les actualiser pour 2024 et les reconduire à leur niveau 2023.

Proposition BP 2024	
Rappel QF 2023	QF 2024
Pavillais	Pavillais
QF < 306€	QF < 306€
QF < 382€	QF < 382€
QF < 459€	QF < 459€
QF < 535€	QF < 535€
QF < 612€	QF < 612€
QF < 714€	QF < 714€
QF < 816€	QF < 816€
QF < 969€	QF < 969€
QF < 1 122€	QF < 1 122€
QF > 1 122€	QF > 1 122€

RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2024

Pour 2024, il est proposé de ne pas les actualiser et les reconduire à leur niveau 2023.

RESTAURATION SCOLAIRE	Proposition BP 2024	
	Rappel Tarif 2023	Tarif 2024
Catégorie d'usagers		
Pavillais		
QF < 306 €	0,75 €	0,75 €
QF < 382 €	0,99 €	0,99 €
QF < 459 €	2,50 €	2,50 €
QF < 535 €	2,50 €	2,50 €
QF < 612 €	3,30 €	3,30 €
QF < 714 €	3,30 €	3,30 €
QF < 816 €	3,70 €	3,70 €
QF < 969 €	3,70 €	3,70 €
QF < 1 122 €	3,70 €	3,70 €
QF > 1 122 €	3,70 €	3,70 €
Hors commune < 535€	6,00 €	6,00 €
Hors commune > 535€	6,00 €	6,00 €
Repas personnel ville	6,00 €	6,00 €
Repas enseignants	6,10 €	6,10 €
Pénalité de non-réservation	3,00 €	3,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFS 2024

Pour 2024, il est proposé de ne pas les actualiser et les reconduire à leur niveau 2023.

TRANSPORTS SCOLAIRES	Tarif 2023	Tarif 2024
Desserte du CES par la commune (VTNI) et le département :		
- A l'année scolaire	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (sept à déc)	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (à partir de janvier)	64,26 €	64,26 €
Desserte des écoles J Maillard et A Marie par la commune (minibus) et le département :		
- A l'année scolaire	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (sept à déc)	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (à partir de janvier)	64,26 €	64,26 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE – TARIFS 2024

Pour 2024, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

ACCUEIL PERISCOLAIRE	Proposition BP 2024	
Catégorie d'usagers	Tarif 2023	Tarif 2024
Pavillais		
QF < 306 €	0,51 €	0,51 €
QF < 382 €	0,60 €	0,60 €
QF < 459 €	1,15 €	1,15 €
QF < 535 €	1,15 €	1,15 €
QF < 612 €	1,15 €	1,15 €
QF < 714 €	1,15 €	1,15 €
QF < 816 €	1,15 €	1,15 €
QF < 969 €	1,76 €	1,76 €
QF < 1 122 €	1,76 €	1,76 €
QF > 1 122 €	1,76 €	1,76 €
Hors commune < 535€	2,61 €	2,61 €
Hors commune > 535 €	3,45 €	3,45 €
Pénalité de non-réservation ou de retard	3,00 €	3,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

PETITE ENFANCE – TARIFS 2024

La tarification des services proposés pour l'accueil occasionnel ou régulier du Multi accueil est déterminée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), qui a modifié son barème national de participation horaire des familles, depuis 2019, en l'étalant sur une période allant de 2019 à 2022. Pour 2024, la CNAF n'a pas revalorisé sa tarification. Par conséquent, il est donc proposé de reprendre pour 2024, la tarification 2023.

PETITE ENFANCE	PARTICIPATION HORAIRE DES FAMILLES - 2024		
	Familles	Taux d'effort	Taux d'effort
		2023	2024
1 enfant		0,0619%	0,0619%
2 enfants		0,0516%	0,0516%
3 enfants		0,0413%	0,0413%
De 4 à 7 enfants		0,0310%	0,0310%
Plus de 7 enfants		0,0206%	0,0206%

* Taux d'effort appliqué sur les ressources mensuelles nettes des familles

Par ailleurs, il convient de préciser qu'un tarif majoré de 10 % est appliqué pour les familles hors commune selon les préconisations de la CNAF.

ENFANCE ET JEUNESSE – TARIFS 2024

Tarifs 2024 du centre de loisirs « Les 2 rivières » et Rad'O

Pour 2024, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT								
Catégorie d'usagers	Rappel 2023				Proposition BP 2024			
	Repas	Demi Journée	Garderie		Repas	Demi Journée	Garderie	
Matin			Soir	Matin			Soir	
Pavillais								
QF < 306 €	0,75 €	0,25 €	0,51 €	0,77 €	0,75 €	0,25 €	0,51 €	0,77 €
QF < 382 €	0,99 €	0,93 €	0,61 €	0,88 €	0,99 €	0,93 €	0,61 €	0,88 €
QF < 459 €	2,50 €	1,30 €	1,15 €	1,74 €	2,50 €	1,30 €	1,15 €	1,74 €
QF < 535 €	2,50 €	1,71 €	1,15 €	1,74 €	2,50 €	1,71 €	1,15 €	1,74 €
QF < 612 €	3,30 €	1,80 €	1,15 €	1,74 €	3,30 €	1,80 €	1,15 €	1,74 €
QF < 714 €	3,30 €	2,17 €	1,15 €	1,74 €	3,30 €	2,17 €	1,15 €	1,74 €
QF < 816 €	3,70 €	2,40 €	1,15 €	1,74 €	3,70 €	2,40 €	1,15 €	1,74 €
QF < 969 €	3,70 €	2,90 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	2,90 €	1,76 €	2,58 €
QF < 1 122 €	3,70 €	3,45 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	3,45 €	1,76 €	2,58 €
QF > 1 122 €	3,70 €	4,15 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	4,15 €	1,76 €	2,58 €
Hors commune < 535 €	6,00 €	5,95 €	2,61 €	3,89 €	6,00 €	5,95 €	2,61 €	3,89 €
Hors commune > 535 €	6,00 €	7,72 €	3,45 €	5,19 €	6,00 €	7,72 €	3,45 €	5,19 €
Pénalité de non-réservation ou de retard			3,00 €				3,00 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Pour 2024, il est proposé de ne pas revaloriser les aides 2024 de la commune aux familles pour les classes de découverte, les colonies, les camps vacances, et les séjours scolaires, conformément au tableau ci-dessous :

CLASSES DE DECOUVERTE	Proposition BP 2024	
	Aide Ville (par jour)	Aide Ville (par jour)
	2023	2024
Catégorie d'usagers		
QF < 306 €	18,08 €	18,08 €
QF < 382 €	18,08 €	18,08 €
QF < 459 €	18,08 €	18,08 €
QF < 535 €	18,08 €	18,08 €
QF < 612 €	11,81 €	11,81 €
QF < 714 €	11,79 €	11,79 €
QF < 816 €	9,11 €	9,11 €
QF < 969 €	9,11 €	9,11 €
QF < 1 122 €	5,41 €	5,41 €
QF > 1 122 €	0,00 €	0,00 €

COLONIES - CAMP VACANCES - SEJOURS SCOLAIRES	Proposition BP 2024	
	Aide Ville (par jour)	Aide Ville (par jour)
	2023	2024
Catégorie d'usagers		
QF < 306 €	8,25 €	8,25 €
QF < 382 €	8,25 €	8,25 €
QF < 459 €	8,25 €	8,25 €
QF < 535 €	8,25 €	8,25 €
QF < 612 €	6,48 €	6,48 €
QF < 714 €	6,48 €	6,48 €
QF < 816 €	5,49 €	5,49 €
QF < 969 €	5,49 €	5,49 €
QF < 1 122 €	3,73 €	3,73 €
QF > 1 122 €	0,00 €	0,00 €

ESPACE MULTIMEDIAS - TARIFS 2024

Il est proposé en 2024, de ne pas revaloriser ces tarifs.

ESPACE MULTIMEDIA	Proposition BP 2024	
	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Prestations		
Utilisation Internet / Heure	1,05 €	1,05 €
Carte de 10 heures	5,10 €	5,10 €
Abonnement illimité / an	12,25 €	12,25 €
Impression la feuille	0,15 €	0,15 €
Forfait initiation informatique (10H) pour les pavillais ou asso pavillaises	26,05 €	26,05 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

MARCHÉ ET FOIRES – TARIFS 2024

Pour 2024, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

MARCHÉ ET FOIRES	Proposition BP 2024	
	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Droits de place du marché		
Le mètre linéaire	0,82 €	0,82 €
Le mètre linéaire pour abonnement au trimestre	8,16 €	8,16 €
Raccordement électrique	3,14 €	3,14 €
Droits de place des foires		
Par m ² et jour d'ouverture	0,52 €	0,52 €

SERVICE FUNÉRAIRE – TARIFS 2024

Il est proposé de ne pas actualiser ces tarifs en 2024.

SERVICE FUNÉRAIRE	Proposition BP 2024	
	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Concessions pour 2m² de terrain		
Trentenaire	239,11 €	239,11 €
Temporaire de 15 ans	157,50 €	157,50 €
Renouvellement de 10 ans	100,98 €	100,98 €
Concessions pour 1m² de terrain		
Trentenaire	90,34 €	90,34 €
Temporaire de 15 ans	82,94 €	82,94 €
Concessions au columbarium		
Trentenaire	999,90 €	999,90 €
Temporaire de 15 ans	761,42 €	761,42 €
Renouvellement concessions au columbarium		
Trentenaire	319,98 €	319,98 €
Temporaire de 15 ans	213,31 €	213,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention », décide :

- De ne pas actualiser les montants des quotients familiaux pour 2024 ;
- De ne pas revaloriser les tarifs de la restauration scolaire pour 2024 ;
- De ne pas revaloriser pour 2024 les tarifs du transport scolaire ;
- De ne pas revaloriser les tarifs 2024 de l'accueil périscolaire ;
- De ne pas revaloriser pour 2024 la tarification des services proposés pour l'accueil occasionnel ou régulier du multi-accueil conformément au barème national de participation horaire des familles (taux d'effort) arrêté par la CNAF ;
- De ne pas revaloriser les tarifs pour 2024 du centre de loisirs « Les 2 rivières » et « Rad'O » ;

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

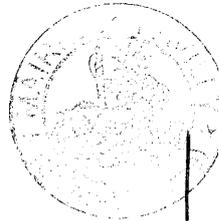
Application agréée E-legalite.com

- De ne pas revaloriser les aides 2024 de la commune aux familles, pour les colonies, les camps vacances, les séjours scolaires et les classes de découverte ;
- D'appliquer pour 2024 les tarifs de l'espace multimédias tels que figurant dans le tableau ci-dessus ;
- De ne pas revaloriser en 2024 les droits de place du marché et des foires ;
- De ne pas revaloriser en 2024 les tarifs funéraires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com